

BULLETIN MUNICIPAL



Le 29 avril 2022

681

CONSEIL MUNICIPAL

Archill Gladu, Maire

Raphaël Benoît, siège #1
Loisirs et famille
Sécurité publique
Centre Vacances Lac Simon

Caroline Lacasse, siège #2
Loisirs et famille
Ressources humaines et finances

Mathieu Fecteau, siège #3
Loisirs et famille

Jean-René Côté, siège #4
Urbanisme et environnement
Travaux publics
RRGMRP
CCU

Sylvain Naud, siège #5
Urbanisme et environnement
Substitut à la MRC de Portneuf
Substitut à la RRGMRP
CCU

Marie-Ève Moisan, siège #6
Pro-maire
Sécurité publique
Ressources humaines et finances
Travaux publics

ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ

Serge Allaire, Directeur général par intérim
Denis Grégoire, Travaux publics
Valérie Leclerc, Urbanisme
Nathalie Paquet, Trésorière adjointe
Laurie Beaupré, Loisirs
Nathalie Naud, Greffière, d.g.a.

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

COORDONNÉES

Téléphone : 418 337-6741

Fax : 418 337-6742

Courriel : saintleonard@derytele.com

Loisirs : loisirstleonard@derytele.com

Urbanisme : urbanisme@derytele.com

Site Web : www.municipalite.st-leonard.qc.ca

Adresse : 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard,
GOA 4A0

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ordures : Vendredi aux 2 semaines

Recyclage : Vendredi aux 2 semaines

Matières organiques : Chaque vendredi

INCENDIE – AMBULANCE – POLICE : 911

PRÉVENTION SUICIDE : 1 866 277-3553

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chronique « Les séances du conseil en bref » qui vous communique les principales décisions est à titre d'information. Les résolutions sont, pour la plupart, résumées. Les procès-verbaux et les règlements sont disponibles pour consultation aux heures normales de bureau ou sur notre site Internet. Ces documents sont publics.

PROCHAINES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 2 mai 2022 à 19 h 30

Lundi le 6 juin à 19 h 30

JOUR DE TOMBÉE POUR LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Jeudi le 12 mai 2022



SÉANCES DU CONSEIL EN BREF

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 7 MARS 2022 OÙ SONT PRÉSENTS(ES) :

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoît, Mme Caroline Lacasse, M. Mathieu Fecteau, M. Jean-René Côté, M. Sylvain Naud et Mme Marie-Ève Moisan, conseillers(ères).

Comptes à payer (57-07-03-22)

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 134 631 \$.

Entente avec le Centre Vacances Lac Simon (57-07-03-22)

Une entente avec le Centre Vacances Lac Simon a été prise afin de permettre à la municipalité d'offrir le camp de jour sur leur site et de faire bénéficier les citoyens de St-Léonard de l'entrée gratuite en saison hivernale.

Renouvellement à SOMUM Solutions (61-07-03-22)

La municipalité a renouvelé son entente avec SOMUM Solutions (Système d'urgence automatisé) pour l'année 2022.

Adoption du premier projet de règlement d'urbanisme (69-07-03-22)

Le premier projet du règlement numéro 481-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 396-12 concernant l'agrandissement de l'affectation résidentielle de villégiature à même une partie de l'affectation forestière dans le secteur de la montée du lac Bleu est adopté.

Entente de service 2022-2023 avec Tréma pour le balai mécanique (71-07-03-22)

L'entreprise Tréma s'occupera encore cette année, du balayage des rues du village.

Soumission pour l'entretien estival (82-07-03-22)

L'entreprise Création Candide est choisie pour l'entretien estival des plates-bandes de la municipalité.

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 4 AVRIL 2022 OÙ SONT PRÉSENTS(ES) :

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoît, Mme Caroline Lacasse, M. Mathieu Fecteau, M. Sylvain Naud et Mme Marie-Ève Moisan, conseillers(ères).

Comptes à payer (91-04-04-22)

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 156 364 \$.

Changement de date — Séance du conseil août 2022 (95-04-04-22)

La date de la séance du conseil municipal d'août 2022 sera le 15 août à 19 h 30.

Dérogation mineure — 213-A, rang St-Jacques (102-04-04-22)

Est acceptée, la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation de la résidence unifamiliale et de l'abri d'auto à une distance de 2.49 mètres au lieu de 6 mètres en cours latérale gauche tel que prescrit à la sous-section 6.2.3 du règlement de zonage.

Embauche d'un gérant de plage (114-04-04-22)

M. William Savard est embauché à titre de gérant de plage pour la saison 2022 de la plage Eau Claire.

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf statuera sur une demande de dérogation mineure lors d'une assemblée ordinaire qui aura lieu le lundi 6 juin 2022 à 19 h 30 à la salle des séances du conseil située au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Emplacement de l'immeuble visé par la demande :

- 211, chemin du Lac-de-l'Oasis Nord (Lot 5 222 434 du cadastre du Québec)

Description de la demande :

La demande vise à autoriser l'implantation du bâtiment complémentaire à l'habitation en cour avant, à une distance de 13.56 mètres du chemin du Lac-de-l'Oasis Nord, au lieu d'être implanté en cours latérales ou arrière tel qu'exigé au paragraphe 6 de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage numéro 400-12.

Les informations relatives à cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité (260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf) durant les heures d'ouverture, soit de 8h,00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, le 29 avril 2022.



NOUVELLES

Vol et vandalisme

Depuis quelques temps, nous faisons face à des épisodes de vols et de vandalisme. Si vous êtes témoin de quoique ce soit, communiquer avec la Sûreté du Québec au 418 873-1234. Un dossier a été ouvert.

Vivre un deuil

*Bientôt, je formerai un groupe pour une maisonnée virtuelle (zoom) sur le deuil, tout à fait **gratuitement**.*

Qu'est-ce qu'une maisonnée thématique

Une maisonnée est un groupe de personne qui choisissent de se rassembler à une fréquence dont ils conviennent. Elles partagent autour d'un texte biblique et d'une réflexion présentée sur différents supports (vidéo, audio, textes.)

Une maisonnée thématique propose une série de quatre rencontres autour d'une thématique donnée, par exemple : la famille, les bases de la foi, le deuil, etc. Le but de ces rencontres est de créer un courant de fraternité et aussi de voir comment la foi peut éclairer une ou l'autre dimension de la vie.

A qui s'adressent ces maisonnées thématiques

A des personnes qui ont en commun un intérêt pour la thématique proposée et qui veulent l'approfondir via la dynamique proposée par les maisonnées. Il n'est pas nécessaire d'être célébrant de la foi pour y participer. Par contre il y aura des partages autour de textes de la bible.

Nous commencerons avec un petit groupe de 5 personnes. Le moment de la journée et l'heure sera à déterminer. Si le sujet vous intéresse ou pour toute question, voici le numéro à rejoindre : (418) 337-7177

Linda de la Chevrotière, intervenante en pastorale

Un nouveau visage pour le site web du Halo

WWW.LEHALO.CA

Plus dynamique, plus animé, permettant plusieurs options en ligne:

- demande de service
- offre d'emploi, postuler en ligne
- devenez membre
- devenez bénévole
- infolettre
- faire un don.

Une réalisation de Création Web Portneuf, monsieur Pierre Soucy

Halo 



Abris d'hiver

Nous vous rappelons que la date limite pour enlever tous les abris d'hiver est fixée au 1^{er} mai.

Cueillette des feuilles
mortes
Vendredi le 20 mai

Avec le printemps, nous réalisons que quelques propriétaires de chiens ont omis de ramasser les excréments de leur compagnon. Nous désirons leur rappeler le règlement sur les animaux :

Est une nuisance, tout animal qui salit par ses matières fécales lorsqu'elles ne sont pas immédiatement ramassées par son gardien.

Des sanctions sont prévues.

S.V.P. Respectez vos concitoyens et aider nous à garder notre village propre



Les feux d'artifices doivent être accompagnés d'une permission du Service incendie de la Ville de Saint Raymond.

<https://villesaintraymond.com/services-au-citoyen/permis/permis-de-feux-dartifice>

Nouveauté ***** Entente avec la SPA de Québec

Procédure pour les appels :

Adresse courriel des superviseurs :
superviseurs@spadequebec.ca

Les messages sont lus tout au long de la journée, 7 jours sur 7. Pendant les heures d'ouverture, le numéro de téléphone des superviseurs est le **418 527-9104 poste 236**.

Par ailleurs, pour les situations suivantes :

Un citoyen a trouvé un animal domestique* vivant (NON BLESSÉS, NON DANGEREUX), les citoyens doivent faire le **418 527-9104** et suivre les indications de la messagerie.

Notez toutefois que la SPA se déplace pour ce type d'intervention seulement du lundi au vendredi entre 10h et 16h; Le citoyen peut aller porter l'animal durant les heures d'ouverture du refuge, 7 jours sur 7 (sauf fériés ou fermeture hors de notre contrôle).

Un citoyen a trouvé un animal domestique* vivant (BLESSÉS, DANGEREUX), les citoyens doivent faire le **418 527-9104** et suivre les indications de la messagerie. La SPA se déplace pour ce type d'intervention 24/7;

De plus, il y a superviseur de garde en tout temps, donc si vous communiquez avec la SPA concernant une situation urgente hors normes, vous devez passer par le centre d'appel **418-527-9104** et mentionnez ce fait. Le centre d'appel contactera le superviseur sur le champ.

COLPORTAGE *

Il est interdit de colporter ou de faire colporter sur le territoire de la municipalité, sauf dans les cas d'exception suivants :

1. Toute personne œuvrant pour un organisme sans but lucratif dont le siège social est établi sur le territoire de la MRC de Portneuf;
2. Toute personne représentant un organisme communautaire, une association sportive ou une association récréative qui fait de la sollicitation aux fins de financement de cet organisme ou toute personne œuvrant pour une entreprise ou un organisme offrant des services d'utilité publique, dans la mesure où celle-ci aura obtenu une autorisation de la Municipalité par une résolution du conseil municipal;
3. Un(e) étudiant(e) résidant sur le territoire de la municipalité et qui fait de la sollicitation dans le cadre d'une activité scolaire.



L'EAU DE VOTRE PUIITS EST-ELLE POTABLE?

La municipalité de St-Léonard est heureuse de se joindre à l'organisme de bassin versant CAPSA pour offrir des analyses d'eau à prix avantageux à ses citoyens.

Selon vos besoins, vous pouvez réaliser une analyse microbiologique, des métaux, des nitrites et nitrates et/ou du pesticide glyphosate aux prix suivants :

ANALYSES	PRIX*
Microbiologique	44,50 \$ + tx
Microbiologique + Nitrites/Nitrates	66,50 \$ + tx
Microbiologique + Nitrites/Nitrates + Métaux (fer, manganèse, etc.)	129,50 \$ + tx

Marche à suivre :

Vous avez **jusqu'au 15 mai** pour réserver la trousse d'analyse de votre choix en communiquant avec nous aux coordonnées suivantes 418 337-6741 poste 101 ou saintleonard@derytele.com.

Au début du mois de juin, vous serez invités à récupérer votre trousse au bureau municipal et vous devrez la payer sur place.

Les instructions d'analyses vous seront alors données.

Une fois votre analyse effectuée, vous **DEVREZ ASSUMER LE TRANSPORT DE VOTRE TROUSSE AU LABORATOIRE ENVIRONEX**.

Vous avez **JUSQU'AU 8 JUILLET** pour envoyer votre analyse au laboratoire. Au-delà de cette date, des frais supplémentaires vous seront chargés.

Une fois l'analyse réalisée, les résultats vous seront communiqués par l'OBV CAPSA et demeureront confidentiels.

Ce projet est réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau de l'OBV CAPSA et plus particulièrement pour assurer à la population une eau potable de qualité et en quantité suffisante.

Le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) recommande d'analyser les paramètres microbiologiques au moins deux fois par année, soit au printemps et à l'automne, et au moins une fois pendant la période d'utilisation d'un puits pour les paramètres physico-chimiques.

Pour plus d'informations, communiquez avec l'OBV CAPSA en écrivant à analyse@capsa-org.com ou en téléphonant au 418-337-1398 poste 1.